



VADEMECUM LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE 2025 REGLEMENTS GENERAUX

VERSION : V1

Table des matières

I. OBJET DU VADEMECUM LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	4
II. GENERALITES SUR LES EPREUVES LNA	5
III. CALENDRIER DES EPREUVES EN NOUVELLE-AQUITAINE.	6
1. Épreuves fédérales	6
2. Épreuves qualificatives	6
3. Compétitions régionales par équipes.	7
4. Promotions Inter-régionales par équipes.....	7
5. Processus d'élaboration du calendrier	7
IV. CHOIX DES PARCOURS, OBLIGATIONS ET CAHIER DES CHARGES.....	8
1. Processus attribution des terrains pour les épreuves régionales.....	8
2. Obligation des clubs à recevoir des épreuves régionales.....	8
3. Processus attribution des terrains pour les épreuves nationales.....	8
4. Cahier des Charges des clubs recevant des épreuves régionales	8
IV.4.1 Comité de l'épreuve	8
IV.4.2 Organisation sportive	8
IV.4.3 Organisation financière	9
IV.4.4 Préparation du terrain.....	10
IV.4.5 Documents d'organisation	10
V. REGLEMENTS SPECIFIQUE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX PAR EQUIPES ...	11
1. CONDITIONS de PARTICIPATION	11
V.1.1 Pour les Clubs.....	11
V.1.2 Pour les équipiers	11
2. GESTION DE L'ÉPREUVE	13
V.2.1 Inscriptions et droits d'engagement.....	13
V.2.2 Forfait.....	14
V.2.3 Ordre des départs et entraînements.....	14
V.2.4 Réunion des Capitaines	14
3. INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE ÉQUIPE.....	15
4. FORME de JEU avec PHASE FINALE en MATCH PLAY	15
V.4.1 Entraînement (Règle 5.2)	15
V.4.2 Phase de qualification en Stroke-Play	15
V.4.3 Phase finale	16



V.4.4	Intempéries et circonstances exceptionnelles.....	19
V.4.5	Évolution en Division	19
5.	FORME de JEU en STROKE PLAY INTÉGRAL	20
V.5.1	Entraînement (Règle 5.2)	20
V.5.2	Éligibilité et conformité au règlement.....	20
V.5.3	Infraction aux Règlements ; disqualification d'une équipe	20
V.5.4	Égalité.....	20
V.5.5	Intempéries et circonstances exceptionnelles.....	20
VI.	REGLEMENTS SPECIFIQUE DES ÉPREUVES FEDERALES ENTREPRISE	22
1.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	22
VI.1.1	Pour les Associations	22
VI.1.2	Pour les équipiers :	22
2.	INSCRIPTIONS et ENGAGEMENTS.....	24
VI.2.1	Inscriptions.....	24
VI.2.2	Engagements.....	24
3.	ORGANISATION DES COMPETITIONS	25
VI.3.1	Départs des compétitions :.....	25
VI.3.2	Journée d'entraînement :	25
VI.3.3	Cas des ASE avec 2 équipes (ou plus) inscrites :.....	25
VI.3.4	Comité de l'épreuve constitué par :	25
VI.3.5	Réunion des capitaines	25
VI.3.6	Résultat – remise des prix :.....	25

I. OBJET DU VADEMECUM LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

Le présent Vademecum de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine a pour objet de définir les règlements généraux qui régissent les compétitions régionales organisées par la Ligue de Nouvelle-Aquitaine (LNA) à savoir :

- Championnat Régional des Equipes Messieurs
- Championnat Régional des Equipes 2 Messieurs
- Championnat Régional des Equipes Dames
- Championnat Régional des Equipes Mid-Am Messieurs et Dames
- Championnat Régional des Equipes Séniors 1 et 2 Messieurs
- Championnat Régional des Equipes Séniors Dames
- Championnat Régional des Equipes U16 garçons et filles
- Championnat Régional des Equipes du Golf Entreprise

Ce Vademecum est complété par une deuxième partie qui précise les Règlements particuliers des Championnats Régionaux.

Ce document ne régit pas les épreuves fédérales qui restent couvertes par le Vademecum ffgolf, à savoir :

- Les épreuves nationales inscrites au Calendrier National Amateur
- Les Grands Prix, les Grands Prix Elite
- Les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12
- Les Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
- Les Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et les Grands Prix Seniors
- Toutes les épreuves qualificatives du Championnat de France des Jeunes

II. GENERALITES SUR LES EPREUVES LNA

La Ligue de Nouvelle-Aquitaine organise des compétitions régionales dans les buts de :

- développer la pratique sportive du golf,
- répondre aux attentes des Clubs,
- préparer les différentes équipes aux épreuves nationales.

En règle générale les Championnats régionaux ont un format proche des Championnats nationaux respectifs et sont programmés environ un mois avant ceux-ci.

Tableau synthétique des championnats régionaux organisés par La Ligue.

2025		Division 1	Division 2	Division 3	Promotion
Dames	Divisions	D1A et D1B	D2		Promotion
	Format de jeu	2 Strokes + 1 MP	1 Stroke + 1 MP		2 Strokes
	Nombre joueurs	6	6		6
Messieurs	Divisions	D1A et D1B	D2A et D2B	D3A et D3B	Promotion
	Format de jeu	2 Strokes + 1 MP	1 Stroke + 1 MP	1 Stroke + 1 MP	2 Strokes
	Nombre joueurs	6	6		6
Messieurs Equipes 2	Divisions	D1A et D1B	D2		Promotion
	Format de jeu	1 Stroke + 1 MP	1 Stroke + 1 MP		2 Strokes
	Nombre joueurs	6	6		6
Mid AM Messieurs	Divisions	D1A et D1B	D2A et D2B	D3	Promotion
	Format de jeu	1 Stroke + 1 MP	1 Stroke + 1 MP	1 Stroke + 1 MP	2 Strokes
	Nombre joueurs	6	6	6	6
Mid AM Dames	Divisions	D1	D2		Promotion
	Format de jeu	1 Stroke + 1 MP	1 Stroke + 1 MP		2 Strokes
	Nombre joueurs	4	4		4
Seniors Messieurs	Divisions	D1A et D1B	D2A et D2B	D3A et D3B	Promotion
	Format de jeu	2 Strokes	2 Strokes	2 Strokes	2 Strokes
	Nombre joueurs	6	6	6	6
Seniors Dames	Divisions	D1A et D1B	D2A et D2B		Promotion
	Format de jeu	2 Strokes	2 Strokes		2 Strokes
	Nombre joueurs	4	4		4
Seniors 2 Messieurs	Divisions	D1A et D1B	D2A et D2B		Promotion
	Format de jeu	2 Strokes	2 Strokes		2 Strokes
	Nombre joueurs	4	4		4
U16 Garçons	Divisions	D1A et D1B	Promotion		
	Format de jeu	2 Strokes + 1 MP	2 Strokes		
	Nombre joueurs	5	5		
U16 Filles	Divisions	D1	Promotion		
	Format de jeu	2 Strokes + 1 MP	2 Strokes		
	Nombre joueurs	3	3		
Golf Entreprise	Divisions	D1	D2		Promotion
	Format de jeu	1 Stroke + 1 MP	1 Stroke + 1 MP		2 Strokes
	Nombre joueurs	5	5		4
Golf Entreprise Equipes 2	Divisions	D1			
	Format de jeu	2 Strokes			
	Nombre joueurs	4			

III. CALENDRIER DES EPREUVES EN NOUVELLE-AQUITAINE.

1. Épreuves fédérales

La Ligue est responsable de l'attribution sur son territoire des épreuves fédérales :

- Grands Prix,
- Grands Prix Jeunes,
- Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
- Grands Prix Seniors
- Trophées Seniors

Pour décider de leur attribution et du calendrier la Ligue prend en compte les critères suivants :

- Distance géographique minimum de 150 Km à respecter si 2 épreuves en même temps
- Pas d'épreuves (sauf exception) en même temps que les divisions nationales et régionales
- Les épreuves seront attribuées et confiées sur obligation du respect du cahier des charges des épreuves
- D'une année sur l'autre la ligue souhaite que les dates des compétitions fédérales organisées par les clubs soient pérennisées, la priorité sera toujours donnée aux clubs qui garderont la même date.

Les Clubs organisateurs doivent obligatoirement :

- faire la demande d'organisation de l'épreuve en septembre de l'année N-1
- diffuser pour validation le projet de règlement de l'épreuve en février de l'année N
- communiquer la liste des inscrits dès la limite des engagements et au plus tard à J-10, la FFG donnera sa liste pour les WC DTN puis la ligue pour les WC Ligue à J-10 (*les non utilisées seront laissées à la disposition du Club et devront apparaître avec la mention « Wild Cards Club »*).

Par ailleurs la Ligue :

- valide ou non les demandes d'organisation des épreuves
- valide ou non les dates des épreuves
- contrôle et valide la conformité du règlement de l'épreuve avec le Vademecum ffgolf
- dispose de 10% du Champ en Wild Cards.

2. Épreuves qualificatives

La Ligue organise sur son territoire les épreuves qualificatives :

- du Championnat de France des Jeunes (épreuves départementales gérées avec les Comités, QRZ, finale régionale,....)
- de la Coupe de France et du Championnat de France de Pitch&Putt du Golf d'Entreprise.

ffgolf[®]

Ligue Nouvelle-Aquitaine



3. Compétitions régionales par équipes.

La Ligue organise les compétitions régionales par équipes.

4. Promotions Inter-régionales par équipes.

Par délégation de la ffgolf, la Ligue organise sur son territoire les Promotions Inter-régionales par équipes suivantes :

- Promotion Dames
- Promotion Messieurs
- Promotion Mid-Am Messieurs
- Promotion U16 Garçons
- Promotion Séniors Messieurs.

5. Processus d'élaboration du calendrier

La Ligue établit le calendrier des épreuves fédérales et des épreuves régionales se déroulant sur son territoire suivant la chronologie suivante :

- Août N-1 : réception du projet de calendrier ffgolf
- Septembre N-1 : Recueil des demandes des Clubs
- Octobre N-1 : attribution des terrains des épreuves régionales
- Mi-Décembre N-1 : validation et communication aux Clubs du calendrier prévisionnel
- Décembre N-1 : publication du calendrier sur le site LNA et sur le site ffgolf
- Début janvier N : création dans Extranet des compétitions par équipes
- Janvier N : ouverture des inscriptions des Clubs aux compétitions par équipes.

IV. CHOIX DES PARCOURS, OBLIGATIONS ET CAHIER DES CHARGES

1. Processus attribution des terrains pour les épreuves régionales

- Juillet : Courrier de la Ligue auprès de Clubs
- Septembre : Attribution des épreuves par la Ligue
- Octobre : Acceptation du club s'engageant à respecter le cahier des charges des épreuves régionales.

2. Obligation des clubs à recevoir des épreuves régionales

Les Clubs qui inscrivent leurs équipes dans les différents Championnats Régionaux s'engagent à recevoir une de ces épreuves au moins une fois tous les deux ans.

Les Clubs ne respectant pas cette obligation seront exclus des Championnats Régionaux (exceptées les équipes jeunes U16 qui conserveront leurs places dans les Divisions).

3. Processus attribution des terrains pour les épreuves nationales

- L'attribution des terrains pour les épreuves nationales est réalisée conjointement par la ffgolf et la Ligue.
- La Ligue donne un avis favorable à la ffgolf pour les Clubs ayant reçu régulièrement des épreuves régionales dans des conditions satisfaisantes.
- La réception d'une épreuve nationale n'exempte en aucun cas le club à recevoir une épreuve régionale.

4. Cahier des Charges des clubs recevant des épreuves régionales

Les Clubs accueillant des compétitions régionales s'engagent à respecter le cahier des charges défini ci-après.

IV.4.1 Comité de l'épreuve

Il est constitué des arbitres désignés par la LIGUE et d'une personne du Club hôte.

Le Club hôte doit obligatoirement disposer d'un défibrillateur automatisé externe et d'une trousse de 1er secours.

Il devra également assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'Epreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

IV.4.2 Organisation sportive

Heures d'ouverture : 1 heure avant le 1^{er} départ (vestiaires, practice, proshop, bar avec petit déjeuner)

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition du Comité de l'épreuve deux voiturettes minimum et cela dès la journée de reconnaissance.

Chariots : Un minimum de 30 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume pour ce type de signaux.



Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement :

Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un Club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le Club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : Certaines épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés des trous n°1 et 10. Dans ce cas, le terrain devra être réservé à l'organisation de l'épreuve.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ ne devra avoir lieu avant le début de la compétition. Les départs sont possibles 45 minutes après les derniers compétiteurs (parties de 3 ou 4) sans voiturette.

Recording : Le Club doit mettre à disposition une personne pour assurer la gestion du Recording et à cet effet une salle doit être mise à disposition. Nous rappelons que les Clubs bénéficient d'OBEC et qu'il est souhaitable de les convier lors de l'organisation de l'épreuve.

L'envoi des résultats par mail à l'adresse suivante : (resultats@ligue-golfna.org) doit être fait à l'issue de chaque journée de l'épreuve pour la publication sur le site internet.

IV.4.3 Organisation financière

PARTICIPATION DU CLUB

Terrain, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition des arbitres de la Ligue pour la durée de l'épreuve et de sa préparation.

Le club devra veiller à ce que son système informatique soit équipé d'RMS et d'Excel à l'exclusion de tout autre logiciel similaire.

Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au terrain gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, le Club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur le prix des green-fees étant conseillée.

PARTICIPATION DE LA LIGUE

Subvention : Le Club reçoit une subvention par journée de compétition versée le mois suivant l'épreuve de 825€ (540€ pour les qualifs GE Coupe de France (pas de reco)) ; 450€ pour les épreuves de golf sur pitch & putt). La journée d'entraînement n'est pas une journée de compétition et est donc incluse dans la subvention ci-dessus.

Prise en charge des arbitres : Déplacement, hébergement et nourriture sont pris en charge par la Ligue.

Frais de cocktail de remise des prix : La Ligue participe aux frais d'un cocktail de remise des prix selon le nombre d'équipes engagées pour un maximum de 250€ TTC sur production d'une facture accompagnée de pièces justificatives détaillées.

ffgolf[®]

Ligue Nouvelle-Aquitaine



IV.4.4 Préparation du terrain

Tontes, hauteurs et fréquences : Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES TERRAINS POUR UNE EPREUVE FEDERALE du Vademecum ffgolf.

Piquetage : A la charge du Club avant la compétition

Préparation des positions de drapeaux et marques de départs, Règles Locales spécifiques : Les arbitres de l'épreuve sont en charge de ces préparations.

IV.4.5 Documents d'organisation

La Ligue s'engage à envoyer au Club par mail tous les documents liés à l'organisation de l'épreuve (cartes de score, règles permanentes de la ffgolf, tableau officiel, horaires de départ, sauvegarde RMS et fichier Excel de gestion de l'épreuve).

V. REGLEMENTS SPECIFIQUE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX PAR EQUIPES

Ce règlement est complété par :

- les règlements particuliers de chaque épreuve régionale,
- les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (Cf chapitre 1.2.2-3 du Vademecum ffgolf)
- les Règles Locales temporaires établies par le Comité de l'Épreuve.

Les conditions des règlements particuliers et des règles locales prévalent sur celles du règlement spécifique.

1. CONDITIONS de PARTICIPATION

V.1.1 Pour les Clubs

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- les associations d'entreprise, les comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliées uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- les associations sportives des practices et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces associations sportives doivent être à jour de leurs redevances fédérale et régionale.

V.1.2 Pour les équipiers

V.1.2.1 LES ÉQUIPIERS DOIVENT :

a) Être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions régionales par équipes (y compris les promotions), sous peine de disqualification de l'équipe. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent :

- être licenciés dans un Club avec terrain, dans l'A.S. d'entreprise, comité d'entreprise ou dans une section territoriale d'entreprise qu'ils représentent. Lorsqu'un équipier est licencié dans un Club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son club entreprise. Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un Club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'Extranet. Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.

- être membres de l'association d'entreprise, du comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve.*

b) A la date limite d'inscription des équipiers :

- être titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours

- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en années N-1 ou N-2, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Championnats des Équipes 2 Messieurs, un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

V.1.2.2 INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le 1er jour de l'épreuve. Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

V.1.2.3 CAPITAINES et PERSONNE AUTORISÉE À DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente.

Pour les AS Entreprise, STE, CE et municipales, le capitaine peut être aussi rattaché à cette structure. Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4. Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un golfeur professionnel et doit posséder une licence active ffgolf. Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité avant le début du championnat sur la fiche de composition d'équipe.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseils et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ou le coéquipier ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière sinon il est considéré comme demandant un conseil (clarification R.10.2a/2) et encourt la pénalité selon la R.10.2a.

Les donneurs de conseils ne doivent en aucun cas marcher sur le green sauf si un des donneurs de conseils est cadet du joueur. Lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green, il est interdit aux donneurs de conseils de donner des conseils sur un coup à effectuer depuis le green.

Si un capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils va sur les greens alors qu'il n'est pas le cadet du joueur, qu'il donne un conseil sur un coup à effectuer depuis le green, se comporte de manière incorrecte y compris pendant la réunion des capitaines, ne respecte pas le code de comportement ou utilise un moyen de transport, il sera pénalisé de la manière suivante :

1re infraction : Avertissement

2e infraction : Exclusion du parcours

3e infraction : Disqualification de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

V.1.2.4 Voiturette

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve y compris pour l'entraînement entre les tours. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

V.1.2.5 Interdiction de fumer

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1er départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking lors de toute compétition ouverte aux jeunes, à savoir toutes les épreuves autres que celles réservées aux Mid-Amateurs, aux seniors, aux seniors 2 ou aux joueurs d'entreprise. Toute infraction sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur une possible sanction.

2. GESTION DE L'ÉPREUVE

V.2.1 Inscriptions et droits d'engagement

L'inscription d'un Club et de ses équipiers à une épreuve régionales par équipes se fait par Extranet.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La date limite d'inscription des Clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve. Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers est égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du Club et de son capitaine.

Pour les compétitions régionales par équipes (hors promotion inter-régionale) les droits d'engagement sont identiques à ceux définis par la ffgolf, à savoir pour 2024 :

- 100 € par jour de compétition pour les compétitions U16 Jeunes,

- 110 € par jour de compétition pour les compétitions Messieurs et Dames, Mid-Amateurs Messieurs et Dames, et les compétitions du Golf Entreprise,

- 120 € par jour de compétition pour les compétitions Seniors messieurs et Dames.

Pour les épreuves de Pitch & Putt, les droits d'inscription sont réduits de 50 % par rapport aux valeurs ci-dessus.

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

V.2.2 Forfait

Tout forfait doit être notifié à la Ligue, au plus tard 1 mois avant le début de l'épreuve.

Tout Club déclarant forfait pour une division régionale sera rétrogradé en promotion.

En cas de force majeure ou de conditions exceptionnelles le Club forfait pourra solliciter la Ligue par courrier dans un délai maximum d'un mois après la date de l'épreuve.

La Ligue étudiera les éléments fournis afin de décider d'aménager ou non la rétrogradation du Club.

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- n'est pas remplacée,
- prend la dernière place dans le tableau,
- sera être rétrogradée en promotion.

En cas de rétrogradation (au-delà de la division inférieure), de disparition de l'Association Sportive ou de radiation d'un Club, nécessitant qu'un système de rattrapage soit mis en place, l'équipe est remplacée par la montée supplémentaire d'un Club évoluant en division inférieure.

Le droit d'engagement de tout Club déclarant forfait après la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve) reste acquis à la Ligue.

V.2.3 Ordre des départs et entraînements

Les heures définitives à prendre en compte sont affichées sur le tableau officiel la veille du 1^{er} tour de l'épreuve. La Ligue ne communique aucune heure de départ par téléphone.

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les Clubs participants doivent contacter directement le Club organisateur.

V.2.4 Réunion des Capitaines

La réunion des capitaines se tient à 19 heures la veille du 1^{er} tour de l'épreuve, sauf indication contraire. Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée. La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

3. INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE ÉQUIPE

Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :

- ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
- ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution ;

l'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée en promotion.

4. FORME de JEU avec PHASE FINALE en MATCH PLAY

V.4.1 Entraînement (Règle 5.2)

Le comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

V.4.2 Phase de qualification en Stroke-Play

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats des deux tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des tableaux de match play au tableau officiel à l'issue du dernier tour.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres. De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus. En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

- a. si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :

- avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle prend la dernière place dans le tableau et descend automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.

- après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition du tableau de match play et son adversaire désigné gagne par forfait.

b. si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du paragraphe 3, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

V.4.3 Phase finale

V.4.3.1 TABLEAU

Le tableau de match play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification. Les quatre premières équipes de la qualification sont qualifiées pour les 1/2 finale selon l'ordre du tableau ci-dessous :

Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Phase finale :

Les matches de la phase finale se font en forme de jeu réduite

½ finales Finale

Match 1: 1 v 4

Match 2: 2 v 3

Finale (uniquement pour les Divisions 1A)

Match 3 : Vainqueur Match 1 v Vainqueur Match 2

Barrages :

Les barrages se font en élimination directe en forme de jeu réduite : 6 v 7 et 5 v 8

Pour le Championnat Régional du Golf Entreprise, les barrages se font en élimination directe en forme de jeu réduite : 8 v 9 , 7 v 10, 6 v 11 et 5 v 12.

Le Comité a la possibilité de modifier l'ordre de jeu des barrages.

V.4.3.2 FORME DE JEU

Selon la division la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

V.4.3.3 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

Pour chaque rencontre, la fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine, la personne autorisée à donner des conseils ou un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe.

Si un ou plusieurs matches sont impliqués dans un play-off :

1. Ceci ne modifie pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu peut être modifiée.

2. Le Comité de l'épreuve a toute latitude pour modifier l'ordre de jeu des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est ce nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Dans le cas où deux tours de match play se jouent dans la même journée (ex : phase finale pour le titre des divisions D1A Messieurs et Dames), si le capitaine n'a pas remis sa fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe l'après-midi, c'est la fiche d'ordre de jeu du matin qui sera reconduite pour les matchs de l'après-midi.

En dehors du cas précédent, si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est perdu, et ainsi de suite.

V.4.3.3.1 MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers. Les foursomes se jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

V.4.3.3.2 MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille de composition d'équipe signée lors de la réunion des capitaines. Le capitaine est responsable de l'exactitude de l'index des joueurs de son équipe.

Si un index est erroné et que cela affecte l'ordre de jeu des simples, voir paragraphe IV-3/ 3-4 Ordre de Jeu ci-dessous.

Exception : pour la 1re division Messieurs et la 1re division Dames, le choix de l'ordre de jeu est laissé au capitaine.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

V.4.3.3.3 ORDRE DE JEU

Tout Camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des foursomes ou des simples perd son match.

À l'exception de la 1re division Messieurs et de la 1re division Dames, si la fiche d'ordre de jeu des simples est erronée (les joueurs ne sont pas classés correctement selon leur index arrondi), les joueurs dont le rang dans la liste serait obligatoirement changé pour respecter l'ordre croissant des index arrondis auront match perdu, qu'il soit joué ou non (cela implique un minimum de deux matchs perdus). Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple est partagé.

V.4.3.3.4 ÉQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.

Note : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier simple.

ffgolf[®]

Ligue Nouvelle-Aquitaine



Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

V.4.3.4 ÉGALITÉ

En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désigne un équipier qui part en match play trou par trou. S'il est impossible de terminer ce match play ou de le faire jouer, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

V.4.4 Intempéries et circonstances exceptionnelles

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

I) Qualification en stroke play

Le 1er tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée. Avant que le 1er tour ne soit terminé, le Comité de l'épreuve après concertation de la Commission Sportive de la Ligue, peut décider de débiter le second tour.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2e jour, quel que soit le nombre de joueurs participant à la phase de qualification en stroke play, il faut qu'il y ait au moins 3 vagues complètes rentrées pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. Le Comité de l'épreuve, après concertation avec la Commission Sportive de la Ligue, a la possibilité de ne faire partir que le nombre de vagues qui a une chance de finir (minimum 3 vagues).

À défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Dans ce cas, pour les divisions U16, la présence d'un U14 n'est pas obligatoire dans les vagues rentrées.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées. C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match play ne peut être disputée.

II) Phase de match play

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le tour sera repris en l'état.

Si le dernier soir, il faut interrompre définitivement l'épreuve et que les équipes sont à égalité, sachant que les matchs non terminés sont partagés, le titre en première division, les montées dans les autres divisions et les descentes sont déterminés par l'ordre de la qualification pour les équipes encore en course.

V.4.5 Évolution en Division

En cas de disparition de l'Association Sportive, de radiation d'un Club, nécessitant qu'un système de rattrapage soit mis en place, l'équipe est remplacée par un des Clubs qui devait être rétrogradé en division inférieure parmi tous ceux du même niveau de division.

5. FORME de JEU en STROKE PLAY INTÉGRAL

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats seront définitifs lors de l'affichage de ces résultats au tableau officiel à l'issue de la compétition.

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le décompte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

V.5.1 Entraînement (Règle 5.2)

Le comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

V.5.2 Éligibilité et conformité au règlement

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index. Le score d'une équipe n'est validé que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

V.5.3 Infraction aux Règlements ; disqualification d'une équipe

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est disqualifiée.

V.5.4 Égalité

Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte de chaque tour, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.

Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres. Les cartes non rendues dans des cas de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes. Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, pour la dernière place qualificative pour la phase finale ou pour le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui part en play-off en trou par trou.

En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, les équipes concernées seront départagées à partir de leur place au Mérite des Clubs (Messieurs ou Dames).

V.5.5 Intempéries et circonstances exceptionnelles

Dans le cas où le déroulement des épreuves est perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés : Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

ffgolf[®]

Ligue Nouvelle-Aquitaine



Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins 3 vagues complètes rentrées pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final.

À défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.

Note : Pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

VI. REGLEMENTS SPECIFIQUE DES ÉPREUVES FEDERALES ENTREPRISE

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

VI.1.1 Pour les Associations

- Les épreuves sont ouvertes aux Associations d'Entreprise, Sections Territoriales d'entreprise et Comités d'Entreprise de la ligue Nouvelle-Aquitaine
- Être à jour des redevances fédérales, Ligue et Comité Départemental
- Les inscriptions aux compétitions se feront par l'extranet ffgolf <http://xnnet.ffgolf.org> pour toutes les épreuves :
 - Championnat régional par équipe
 - Coupe de France (qualifications et finale régionale)
 - Championnat régional individuel (qualification championnat fédéral)
 - Championnat Pitch & Putt (qualification et finale régionale)

VI.1.2 Pour les équipiers :

VI.1.2.1 a) Répondre :

- Aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, et aux conditions précisées dans les Règlements particuliers de chaque épreuve, et figurer sur la fiche de composition d'équipe.

VI.1.2.2 b) Être membre et licenciés de l'association qu'ils représentent

- Être membres de l'association d'entreprise, du comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve.

** Rappel de la règle générale : Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois, soit titulaire d'une convention pré-retraite. Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.*

- Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie par mail à la Commission Entreprise de la Ligue au plus tard la veille de chaque compétition
 - L'attestation employeur sera valable pour toutes les épreuves par équipes de l'année, la signature par le capitaine de la fiche de composition d'équipe attestera que le statut de chaque joueur n'a pas évolué entre l'envoi et le 1er jour de l'épreuve.

VI.1.2.3 c) Être titulaire à la date limite d'inscription des équipiers

- Être licenciés dans un Club avec terrain, dans l'A.S. d'entreprise, comité d'entreprise ou dans une section territoriale d'entreprise qu'ils représentent. Lorsqu'un équipier est licencié dans un Club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son club entreprise. Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un Club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'Extranet. Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.
- Être membres de l'association d'entreprise, du comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve.

**Règle générale : Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois, ou titulaire d'une convention préretraite ou administrateur de l'entreprise inscrit (ou reconnu) dans le kbis de la société ou associé dans l'entreprise avec une activité professionnelle dans cette société équivalente à un mi-temps.*

- Seule la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.
- A la date limite d'inscription des équipiers :
 - Être titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours
 - Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.



2. INSCRIPTIONS et ENGAGEMENTS

VI.2.1 Inscriptions

- Les inscriptions se font exclusivement sur l'extranet ffgolf <http://xnet.ffgolf.org> (aucune inscription par courrier, téléphone, mail, ne sera retenue)
- Les Dates Limites d'Inscription aux compétitions par équipes et les dates de Clôture (date à partir de laquelle il n'est plus possible de modifier la feuille de composition d'équipe) sont définies pour chaque épreuve dans le calendrier publié sur le site de la ligue et reprises dans les règlements particuliers de chaque épreuve.
- En règle générale :
 - La DLI (Date Limite d'inscription des équipes) est fixée à un mois avant le premier jour de la compétition pour l'équipe
 - La Date de Clôture (date à partir de laquelle il n'est plus possible de modifier la feuille de composition d'équipe) est fixée à sept jours pleins avant le 1er jour de l'épreuve.
 - Aucune inscription d'équipes ou de joueurs ne sera prise après ces dates.
- Dans chaque équipe il est possible d'inscrire le double d'équipiers nécessaires : Dix équipiers pour une équipe de cinq, huit pour une équipe de quatre, ceci pour pallier à des défections de dernière minute, seuls les équipiers inscrits pourront jouer.

VI.2.2 Engagements

- Les droits d'inscription sont payables par virement au plus tard 14 jours avant la compétition.
- Les droits d'engagement de tout club déclarant forfait après la date de clôture des équipiers resteront acquis à la Ligue.
 - Qualification Championnat France Pitch & Putt
Finale Régionale 100 € par équipe
 - Coupe de France
Qualification Zone géographique 220 € par équipe (pour les 2 tours)
Finale Régionale 220 € par équipe
 - Championnat Régional par équipe 220 € par équipe
 - Championnat Régional individuel 60 € par joueur

3. ORGANISATION DES COMPETITIONS

VI.3.1 Départs des compétitions :

- Les départs seront communiqués par la ligue ou disponibles sur le site de la ligue au plus tard le jeudi précédent la compétition à 14 heures.
- Pour les compétitions par équipe les départs se feront par vague (et non nominativement)
- Pour les compétitions individuelles voir le règlement particulier de l'épreuve.

VI.3.2 Journée d'entraînement :

- Uniquement pour les épreuves : Finale Régionale Coupe de France, Finale Régionale P&P, Championnat Régional entreprise par équipes, championnat régional individuel d'entreprise.
- La réservation des départs de la journée d'entraînement par les Clubs participants doit se faire directement auprès du club qui reçoit la compétition.

VI.3.3 Cas des ASE avec 2 équipes (ou plus) inscrites :

- Un équipier ne pourra jouer que dans une seule équipe, tout joueur inscrit sur les listes des équipiers potentiels de plusieurs équipes peut jouer pour n'importe quelle équipe de son AS où il figure ; seuls les joueurs n'ayant pas encore joué ont le choix de l'équipe dans laquelle ils joueront. L'appartenance à l'équipe (1 ou 2) sera définitive à la remise de la carte de score. En aucun cas un joueur n'apparaissant pas sur la liste des équipiers potentiels d'une équipe ne pourra jouer pour cette équipe.
- Lors des tours suivants : Un joueur ayant joué dans une équipe ne peut plus en changer.
- L'infraction à cette règle entraîne la disqualification de l'équipe.

VI.3.4 Comité de l'épreuve constitué par :

- Les arbitres de l'épreuve, un représentant non joueur de la commission du golf entreprise de la Ligue Nouvelle Aquitaine, un représentant du golf.

VI.3.5 Réunion des capitaines

- La réunion des capitaines pour les épreuves «Coupe de France Finale Régionale» et «Championnat régional par équipes» se tient à 19 heures la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire.
- La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification.
- En cas d'impossibilité de présence du capitaine, l'ASE a la possibilité de se faire représenter, ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine, cette demande doit être formulée par mail à la Ligue contact@ligolfna.com avec copie au délégué entreprise bbonnet33@gmail.com ce mail doit préciser le nom de l'ASE absente à la réunion, nom et prénom ainsi que les coordonnées (mail et tel) de la personne qui représentera l'ASE à la réunion des capitaines.
- Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

VI.3.6 Résultat – remise des prix :

- Pour l'ensemble des compétitions, les résultats officiels et définitifs sont proclamés le soir de la compétition.
- Cocktail et trophées à la charge de la ligue.
Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant les épreuves et les remises des prix.